

**DECRET n° 95-34 du 2 Février 1995**  
Portant nomination de ~~Monsieur~~(Alphonse)N'ZOUNGOU  
en qualité de secrétaire général du conseil des ministres  
et du gouvernement

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 92-926 du 10 novembre 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-31 du 23 janvier 1995 portant nomination du ministre à la Présidence, directeur du cabinet du Président de la République ;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française ;

En Conseil des Ministres ;

**DECRETE :**

Article premier : ~~Monsieur~~(Alphonse)N'ZOUNGOU, administrateur en chef des services du travail, est nommé secrétaire général du Conseil des ministres et du Gouvernement, avec rang et prérogatives de ministre.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 2 Février 1995

Par le Président de la République,

Le premier ministre,  
Chef du Gouvernement



Professeur Pascal LISSOUBA



Général Jacques Joashim YHOMBY OPANGO